

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 21 mars 2026**

*République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 16 mars 2026 du Maire sortant, M. Emmanuel LEDOUX.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 23 votants.

23 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Laurence SIMON, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Jean-Claude GALLOIS, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Emilie GIRAUD, Emmanuel LABADILLE, Simon LESIMPLE, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL, Sylvie SIMOES, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

M. AMRI Jibraïl a été désigné secrétaire de séance.

DEL202604 : ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Emmanuel LEDOUX est candidat à la fonction de maire.

Au premier tour de scrutin (*) secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 7
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 13 voix

Ont obtenu :

- M. Emmanuel LEDOUX: 16 (seize) voix est proclamé Maire.

(cf. PV d'élection et tableau du conseil télétransmis le 21 mars 2026)

Ampliation de la présente délibération sera adressée au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,
Fait à La Grande Paroisse, le 21 mars 2026
Le secrétaire de séance,
Jibraïl AMRI



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuel LEDOUX

